

La fiscalité

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, j'aimerais bien pouvoir répondre au député sur la question de la banque du gaz. Malheureusement mes connaissances ne sont pas aussi étendues et j'ai pris beaucoup d'attention à étudier de façon rigoureuse les dispositions de la taxe d'accise et de la taxe du revenu du pétrole et du gaz, mais je dois lui avouer mon ignorance et lui indiquer que mes connaissances ne vont pas aussi loin. Je sais qu'il travaille de façon très ponctuelle au comité qui étudie les projets de loi sur l'énergie, et je suis assuré qu'il pourra à l'occasion poser la question à mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), et qu'il ne m'en voudra pas d'avoir des connaissances plus limitées que les siennes.

[Traduction]

M. Waddell: Je remercie le ministre pour sa réponse. J'estime que ce pourrait être là un moyen pour le gouvernement d'aider les petites entreprises. Un autre moyen d'aider serait de simplifier les formulaires relatifs à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et à l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires, qui sont tout simplement horribles à remplir, me dit-on. Nous ne devrions pas compliquer plus qu'il ne faut les choses pour les petites entreprises canadiennes. C'est d'ailleurs en partie pour cela qu'elles sont si mécontentes du gouvernement fédéral. Le ministre pourrait envisager de modifier ces formulaires.

Le 1^{er} octobre 1981, le prix à la tête du puits de pétrole classique a augmenté de \$2.50 le baril. Cela a porté le prix à la tête du puits à \$21.25, soit \$2.50 de plus que le prix de \$18.75 prévu en vertu du PEN de 1980. Cela résulte, je crois, d'un accord avec l'Alberta. Toutefois, il y a un impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires qui est censé empêcher des profits inattendus, entre le prix le plus élevé et l'accord de septembre 1981 sur le pétrole classique et l'ancien prix du Programme énergétique national. Il n'entre en vigueur, grâce au projet de loi que nous débattons ici, que le 1^{er} janvier 1982. C'est pourquoi aucun impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires n'a été perçu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1981, alors que le prix du baril de pétrole a grimpé dans le même temps de \$2.50, ce qui dépassait le plafond autorisé par le Programme énergétique national. En outre, c'est l'ancien taux de 8 p. 100 de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui s'est appliqué au nouveau prix d'octobre à décembre 1981, et non le nouveau taux de 12 p. 100. Le gouvernement a perdu à peu près 160 millions de recettes fiscales, d'après mes calculs, à cause de cette mesure.

● (1600)

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement a autorisé le secteur pétrolier à réaliser ces superprofits. Si le ministre est d'accord avec moi, accepterait-il un amendement ou pourrait-il proposer un amendement pour prélever les taxes qui n'ont pas été perçues d'octobre à décembre 1981 sur le pétrole majoré?

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, le différentiel dans la perception de taxes auquel le député se réfère doit être examiné et soumis dans le contexte de l'accord général qui a été signé entre la province de l'Alberta et le gouvernement du Canada, de telle sorte que c'est partie aux négociations. Il faut

bien se rappeler que si on examine les positions de départ des parties et l'accord, il y a eu tout au long des négociations des compromis, et justement ce phénomène particulier auquel le député se réfère fait partie de ce compromis. Je prétends donc bien humblement que si on acceptait sa suggestion, on contrevenirait à une partie de l'accord et on ferait preuve de mauvaise foi à l'égard de la province avec laquelle nous avons négocié un tel accord.

[Traduction]

M. Waddell: Monsieur le président, j'aurais une suggestion à faire au ministre au sujet du calcul de la taxe sur les revenus pétroliers et gazières et sur l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires. Disons-le franchement, si ces taxes ont été créées, c'est parce que les sociétés pétrolières réalisaient à une époque d'énormes profits. Aujourd'hui, elles connaissent des difficultés. Je l'ai déjà dit, mais l'an dernier leur situation était comparable à celle des banques. L'an dernier, elles faisaient d'énormes profits. A présent, ces profits ont diminué quelque peu. Les sociétés pétrolières faisaient de l'argent et elles auraient dû en faire davantage avec l'augmentation des cours. Lorsque le prix aux États-Unis a atteint le cours mondial, les Américains ont créé une taxe sur les superprofits. De notre côté, nous avons créé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

J'ai dit il y a quelques minutes qu'il y avait au moins deux problèmes apparemment. Le premier tient à l'énorme quantité de paperasserie. Le second, c'est que la situation est très difficile pour les petites sociétés. Elles ont vraiment le couteau sous la gorge et n'ont pas les capitaux dont disposent les grosses sociétés. Nous nuisons aux petites sociétés, celles-là même que nous voulons aider.

Le ministre ne pourrait-il pas tenir compte de ma suggestion? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? C'est peut-être cette question que je devrais poser. Il pourrait peut-être m'éclairer à ce sujet. On pourrait mettre en place un système de redevance unique, une redevance provinciale dont le gouvernement fédéral toucherait une partie. On pourrait cumuler les deux. Nous n'aurions qu'une seule redevance afin que les sociétés n'aient pas à verser de l'argent à la fois au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral. Ils auraient une seule redevance à payer, dont une partie reviendrait au gouvernement fédéral. Je sais que cela suppose une certaine coopération, mais ne serait-il pas possible de percevoir ainsi les recettes dont le gouvernement fédéral a besoin au lieu d'avoir la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et l'impôt sur les recettes pétrolières supplémentaires? Une comptable m'a dit que, depuis trois mois, elle essayait de comprendre comment évaluer le montant de ces impôts. Les gens ont bien des problèmes à ce propos.

Qu'est-ce que le ministre pense de ma suggestion? On changerait la méthode d'imposition sans pour autant changer le résultat final?

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, je comprends les préoccupations des députés et je pense que la très forte majorité d'entre eux sont sensibles aux problèmes qui sont causés à l'industrie par la paperasserie comme telle, comme une espèce de phénomène d'inertie, et aussi parce qu'il y a plusieurs types de taxes à percevoir et qui sont applicables à plusieurs paliers.